

1 Une Suisse plus juste

1.1 Une société inclusive et des bases de vie convenables

L'égalité pour toutes et tous, sans aucune discrimination doit être respectée dans tous les domaines, et il faut tout faire pour l'atteindre là où ce n'est pas encore le cas.

La seule permanence c'est le changement. Celui et celle qui a le sentiment d'être en sécurité est ouvert·e au changement et prêt·e à accepter de nouveaux défis. Les personnes qui vivent dans la crainte et l'insécurité sont avant tout occupé·e-s à combattre leurs peurs et sont préoccupé·e-s par leur sécurité personnelle. Dans ces conditions, le **CG-PCS** affirme qu'il est important que l'État garantisse à chacun·e la sécurité de l'existence. Cela concerne toutes les générations et toute personne qui séjourne légalement en Suisse. En plus de la garantie d'un minimum vital, il s'agit aussi d'assurer l'aide sociale et le versement de salaires couvrant les besoins existentiels. Une vie sereine dans la famille et dans le couple fait aussi partie de la sécurité personnelle.

La Suisse est confrontée à un problème de partage : d'un côté les riches deviennent toujours plus riches et, de l'autre, on observe la croissance de la pauvreté et des working poor. Cette tendance a été particulièrement rendue visible durant le confinement dû à la pandémie de Covid-19. Ce sont avant tout les familles nombreuses, les familles monoparentales, les chômeurs, les indépendant·e-s ainsi que les personnes peu formées ou âgées qui sont concernés.. Selon les estimations, il y a en Suisse environ 250'000 personnes qui ne peuvent pas vivre du revenu de leur travail. Plus de 300'000 personnes sont dépendantes de l'aide sociale.

L'écart entre les riches et les pauvres s'est encore accentué au cours de ces dernières années. Il est vrai que grâce par exemple à des campagnes sur les salaires minimaux, il a été possible d'améliorer les salaires les plus bas. L'introduction centralisée au niveau suisse ayant pour l'instant échoué, notre parti s'engage dans le cadre d'une initiative populaire sur son introduction cantonale.

Les inégalités sociales dans notre pays se manifestent également au niveau des logements : les personnes à condition modeste (les jeunes, les familles nombreuses ou monoparentales) ne trouvent souvent pas de logement adapté à leurs besoins. Notre pays doit enfin se doter d'une véritable politique du logement. La Confédération, les cantons, et les communes doivent s'engager dans la construction de logements sociaux accessibles facilement : le droit au logement ne doit pas dépendre de procédures administratives complexes et décourageantes. Cette politique du logement doit favoriser la mixité sociale pour renforcer la cohésion au sein de la société.

Le filet social suisse doit beaucoup à l'engagement des proches aidant·e-s qui s'occupent de personnes dépendantes (personnes âgées, personnes ayant un handicap, personnes accidentées etc.) Le **CG-PCS** se réjouit des modifications apportées au droit du travail qui doivent impérativement être suivies par l'introduction de soutien au développement d'offres de relève à domicile.

Le CG-PCS demande que la Confédération et les cantons rendent compte annuellement sur ce qui a été entrepris en matière de lutte contre la pauvreté. Les standards minimaux doivent être accordés dans l'ensemble du pays.

1.2 Des filets sociaux solides

Le système des assurances sociales garantit à chacun-e des conditions de vie dignes, quelle que soit la situation et la phase de vie. Nous voulons défendre et pérenniser ce système actuellement menacé qui fait la force de notre pays.

1.2.1 L'AVS pour assurer le minimum existentiel malgré une population vieillissante

L'assurance vieillesse et survivants (AVS) constitue le premier pilier, étatique, du système suisse basé sur trois piliers et permet d'assurer les besoins vitaux de base. L'AVS a le caractère d'une œuvre solidaire garantissant l'existence et doit garder cette fonction dans l'avenir. Cette mission de l'AVS sera primordiale avec l'augmentation du nombre de retraité-e-s et la prolongation de l'espérance de vie, et la pauvreté grandissante dans cette catégorie de la population. C'est la raison pour laquelle le **CG-PCS** s'engage pour une indexation régulière et pleine des rentes AVS, contrairement à ce que le parlement fédéral a décidé en 2022.

L'AVS est hautement dépendante de l'évolution démographique. Aujourd'hui, il y a moins de quatre personnes actives pour une personne à la retraite. Dans 40 ans, le rapport ne sera plus que de 2 à 1. Le financement à long terme de l'AVS devrait être assuré par différentes mesures (introduction d'un taux de TVA pour les biens de luxe ou l'imposition des transactions financières). La révision de l'AVS acceptée de justesse par le peuple en 2022 a nettement préterité les femmes de notre pays en apportant une certaine sécurité de financement à leur charge, et malheureusement les compensations prévues dans le 2^{ème} pilier sont loin d'être suffisantes.

L'âge de retraite flexible doit être réalisé pour toutes et tous. Les personnes peu rémunérées devraient en cas de besoin également pouvoir partir à la retraite sans réduction majeure de prestation. **Le CG-PCS demande que les modèles de retraite anticipée développés dans les branches soient soutenus administrativement par un service étatique.**

1.2.2 Plus de transparence et d'équité dans la prévoyance professionnelle

La prévoyance professionnelle (PP) fait, en tant que 2^{ème} pilier, partie intégrante de notre conception constitutionnelle des trois piliers. Elle complète le premier pilier (AVS/AI) et doit «permettre de maintenir le niveau de vie antérieur». Une grande partie de la PP s'étend toutefois au-delà de la prévoyance obligatoire.

L'argent de la PP, plus de 1'200 milliards, suscite également des envies. Les activités douteuses des administrateurs de certaines caisses de pension et le manque de transparence des fondations collectives ont nui à la réputation de la PP. Mais, et ceci est positif, elles ont aussi permis d'améliorer la transparence et les mécanismes de contrôle et de sanction en la matière. La participation des salarié-e-s dans les institutions collectives doit aussi être renforcée. Il n'est pas acceptable que des cadres en ressources humaines y représentent le personnel.

Le **CG-PCS** regrette que nos chambres fédérales aient supprimé du projet du Conseil fédéral basé sur le compromis des partenaires sociaux, toutes les compensations et avancées pour les femmes dans le projet qui sera soumis au peuple (« LPP21 ») et il s'y opposera.

Les femmes sont préteritées dans la PP, notamment en raison du salaire assuré : **le CG-PCS demande que le montant de coordination soit dès lors aboli, dans le projet de loi actuel il n'est que diminué. De plus, nous proposons d'introduire un quota de femmes dans les conseils d'administration et de fondation des caisses de pension afin de mieux sensibiliser les organes suprêmes aux carrières des femmes et de mieux en tenir compte dans leur régime de pensions.**

Le **CG-PCS** demande des améliorations dans les domaines suivants : lutte contre la corruption, garantie des capitaux par de meilleures prescriptions de placement, en intégrant les critères de responsabilité sociale et environnementale, renforcement des droits des assuré-e-s. La transparence des coûts (frais de l'administration générale, frais de gestion de la fortune, frais de marketing et de publicité) notamment au sein même des institutions de prévoyance, des fondations de placement et des entreprises doit être améliorée. **La quote-part légale que les assureurs-vie actifs dans la LPP doivent reverser aux assuré-e-s doit augmenter de 90% à 98%.**

L'augmentation de l'espérance de vie des rentières et des rentiers a pour effet que le capital vieillesse doit suffire pour une durée plus longue. Avec le même capital, il faut verser plus de rentes. Le taux de conversion doit être adapté uniquement en raison de la prolongation de l'espérance de vie (1^{ère} révision LPP). Or, cette espérance de vie n'est depuis quelques années plus en augmentation (dans certains pays comme les USA on constate même une légère diminution) Le **CG-PCS** rejette vivement une diminution du taux de conversion sans mesures compensatoires suffisantes et équitables.

Dans les années à venir, les institutions de prévoyance devront non seulement combler leur sous-couverture mais également accumuler des réserves supérieures. Cela ne doit pas se faire unilatéralement sur le dos des assuré-e-s. Les institutions de prévoyance doivent être dirigés par des organes paritaires dont les deux membres, employé-e-s et employeurs, participent au bon fonctionnement.

Le **CG-PCS** salue l'étendue de la couverture d'assurance dans le 2^{ème} pilier. C'est une revendication de longue date du parti. Toutefois, le **CG-PCS** exige que les emplois à temps partiel puissent être cumulés, et le total assuré dans le 2^{ème} pilier.

1.2.3 L'assurance-invalidité doit impliquer les employeurs

Pour que le principe d'intégration prévu par l'assurance invalidité (AI) des rentes ait une chance de succès, nous avons besoin de places de travail (à temps partiel) pour les personnes vivant avec un handicap ou une incapacité. Les employeurs s'engagent trop peu dans la création de telles places de travail. **Les entreprises d'une certaine importance (à partir de 50 salarié-e-s) doivent être obligées de mettre à disposition 2% des places de travail pour des personnes à capacité restreinte ou de payer une contribution adéquate** (contribution d'intégration) qui pourrait être utilisée rapidement pour la réintégration de chômeurs dans la vie professionnelle.

L'AI doit mettre l'accent sur le soutien aux jeunes et aux personnes avec des handicaps psychiques. Pour ce faire, il est nécessaire de développer les prestations de soutien à la vie autonome qu'offrent les associations actives dans le domaine du handicap. Le gel des subventions depuis 2010 et de plus, l'absence d'indexation en cette période d'inflation n'est plus acceptable.

Il faut cesser les mesures d'assainissement de l'AI. Les 10 milliards en dette à l'AVS doivent être pris en charge par la Confédération et non être à charge des bénéficiaires de mesures AI.

1.2.4 Moderniser l'assurance-chômage et la rendre plus efficace

Bien que le marché de l'emploi soit actuellement plus favorable aux personnes qui recherchent une activité, une assurance chômage (AC) forte et efficace doit aider par des mesures actives. Pour les personnes au chômage sans formation de base, le principe est, dans la mesure du possible, de donner la priorité à la formation avant une intégration rapide. **Le CG-PCS demande que les employeurs cotés en bourse qui licencient plus de 5% de leur personnel dans l'espace d'une année pour des motifs non justifiés n'aient pas le droit de verser des dividendes dans les deux années qui**

suivent, et doivent investir la moitié de cet argent pour la reconversion et l'accompagnement professionnels des employé-e-s licenciés. Cet argument est particulièrement pertinent au moment de la reprise de Credit Suisse par UBS et aux milliers de postes de travail concernés.

Les moyens financiers prévus pour financer des mesures qui soutiennent la recherche d'emploi ne sont malheureusement utilisés qu'en cas de chômage avéré. Il faut que des mesures actives de maintien en emploi puissent être également financées, ce qui représente un véritable investissement dans les personnes pour leur avenir.

1.2.5 Pas de démantèlement de l'assurance-accident

L'assurance-accident a parfaitement fait ses preuves dans le passé. Le **CG-PCS** rejette toute diminution des prestations ou toute restructuration de l'assurance accidents.

1.3 Vivre en bonne santé

Notre système de santé doit garantir des soins de qualité mais sans grever le budget des ménages.

La santé est un bien précieux. Il est de la responsabilité de chacun de veiller au maintien de sa santé et à l'État d'assurer le service public qui le permet, comme l'a démontré de façon essentielle la pandémie de Covid-19. Nous sommes cependant dépendant-e-s de soins de santé efficaces et supportables du point de vue financier. En ce qui concerne la santé au travail, les employeurs doivent également assumer leur part de responsabilité, notamment en lien avec les risques psychosociaux et leurs conséquences très néfastes. Le système de l'assurance accident constitue un bon modèle.

Une planification hospitalière suprarégionale et intercantonale doit veiller à une offre régionale et locale de soins hospitaliers suffisante. Le **CG-PCS** refuse toute externalisation de l'offre de soins et de réhabilitation à l'étranger dans des régions frontalières. Nous demandons également que soit mise en œuvre au plus vite l'initiative populaire pour les soins infirmiers approuvée en 2021.

Les génériques et les médicaments moins coûteux provenant de l'importation parallèle offrent une possibilité d'économiser dans le domaine de la santé. Il faut introduire dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal) des éléments relatifs au contrôle du nombre des prestations fournies et à la limitation des soins inutiles. Dans ce sens, les propositions formulées par le Surveillant des prix doivent être reprises et mises en œuvre, en dépassant le blocage systématique et idéologique de la part des partis bourgeois au parlement fédéral.

Notre système d'assurance maladie est un échec : coûts des primes en constante augmentation, aucun effet bénéfique tangible de la concurrence entre les caisses, aucune emprise de l'État sur des caisses dont les intérêts sont défendus avec acharnement par les partis bourgeois. Nous demandons que le système soit repensé et reconstruit de la base, en donnant davantage de poids et de voix aux milieux de la santé, moins aux milieux économiques et remette dès que légalement possible en vigueur un projet de caisse publique unique. Les régions différenciées de primes au sein d'un même canton doivent être abolies.

Pour les catégories de revenu basses et moyennes, les primes d'assurance maladie constituent une charge financière importante. Il y a de grandes différences entre les réductions de primes des cantons. Une solution uniforme doit être trouvée et l'éventail des ayants-droits élargi aux classes moyennes.

De l'avis du **CG-PCS** le montant alloué par ménage à payer les primes de caisse maladie ne devrait pas dépasser un salaire mensuel (8,3%). Un premier pas dans ce sens sera le soutien au projet à 10% en préparation tant au niveau fédéral que dans certains cantons.

1.4 Une véritable politique pour toutes les familles

La famille sous toutes ses formes et quel que soit le nombre de personnes qui la compose, constitue la base de la société. Notre pays doit se doter d'une véritable politique pour soutenir la familiale.

Deux principes sont fondamentaux pour le **CG-PCS** : reconnaître les prestations à toutes les familles et réduire la pauvreté des familles.

Les prestations fournies par les familles sont indispensables à la société et doivent être compensées dans une certaine mesure par une péréquation entre les ménages sans enfants et les familles. Les familles sont aujourd'hui particulièrement touchées par la pauvreté. Le droit des enfants d'être élevés dans la dignité est ainsi mis en danger.

Les instruments fiscaux ne doivent pas être considérés comme les seuls leviers de la politique familiale, n'en déplaise à certains « partis des familles ». De plus, les allocations familiales (pour enfant et de formation) doivent être augmentées et faire l'objet d'indexations automatiques régulières, puisque le coût de la vie a bien évolué depuis leur dernière adaptation au niveau fédéral.

Le **CG-PCS** soutient les diverses propositions d'introduction d'un congé parental de minimum 24 semaines à partager entre les parents.

2 Une Suisse qui passe à l'action dans ses engagements climatiques

Le changement climatique est désormais une réalité avérée, et le temps des constats est terminé : le moment est venu de passer à l'action. De plus la fréquence des phénomènes météorologiques et les catastrophes naturelles qui y sont liées s'accroissent et sont de plus en plus forts. Les températures moyennes en Europe ont progressé de + 2.3 ° et de manière plus significative que sur les autres continents. Le temps des petites mesures est révolu : le **CG-PCS** exige un véritable changement de paradigme et surtout qui se traduise par des actes et des mesures concrètes intègrent des instruments d'aides financières et de soutien.

2.1 Décarboner nos entreprises et notre industrie d'ici 2040

Nous avons une quinzaine d'années pour réduire les émissions de CO₂ dans notre pays: c'est un objectif réaliste et fondamental auquel notre économie doit contribuer.

L'exigence de durabilité n'est pas un obstacle pour l'économie, mais au contraire une opportunité pour rester concurrentiel et innovant. Soutenir nos PME et nos industries dans la voie de la décarbonisation par des aides concrètes avec des mécanismes administratifs simples et efficaces leurs permettra de s'engager dans cette transition avec confiance. Engager notre pays dans la décarbonisation de nos entreprises et de nos industries est un investissement qui renforcera l'économie de la Suisse et nous permettra de respecter nos engagements internationaux en faveur du climat. Le bilan CO₂ doit être établi de façon globale. La pollution due aux industries doit être maîtrisée.

2.2 Climat

C'est notre responsabilité de préserver un monde digne d'être vécu pour les générations futures.

La catastrophe climatique est désormais engagée. Atteindre la neutralité carbone n'est plus uniquement un objectif politique mais bien une obligation politique et morale pour notre pays et une condition de survie pour l'humanité.

L'importation de véhicules à motorisation fossiles doit être conditionnée à l'obligation de compensation de l'entier des émissions de CO₂ en Suisse et les véhicules décarbonés doivent devenir la norme. Le remplacement de véhicule fossiles par des véhicules décarbonés doit être soutenu financièrement par l'État de manière ciblée.

Les véhicules ne sont pas la seule cause de la pollution et du dérèglement climatique. Les avions, les bâtiments et les industries participent pleinement du problème. Nous réclamons des obligations de compensation des émissions de CO₂ pour les vols au départ ou arrivant en Suisse et la taxation du kérosène, afin d'encourager l'industrie aéronautique à décarboner sa filière. Le programme bâtiment doit être renforcé pour permettre un assainissement plus rapide du bâti.

Afin de faciliter l'acceptation par la population de ces nouveaux prélèvements, nous souhaitons qu'ils soient rétrocédés aux habitant-e-s par le biais de l'assurance maladie selon le modèle actuellement déjà en vigueur pour la taxe sur le CO₂.

2.3 Energie

Moins de consommation, et une production d'énergie indigène et renouvelable : voilà le cadre indispensable pour pouvoir agir efficacement contre les effets du changement climatiques.

L'avenir énergétique de la Suisse pour les prochaines décennies est conditionné essentiellement par deux facteurs : l'épuisement des ressources en énergies fossiles et le réchauffement climatique. Ces deux facteurs nous mettent au défi d'augmenter l'efficacité énergétique de nos appareils et industries, de réfléchir et de modifier nos modes de consommation d'énergie tout comme d'augmenter la production d'énergie renouvelables y compris en hiver.

2.3.1 Plus de sobriété dans l'utilisation de l'énergie et des ressources

Le potentiel d'économie énergétique économiquement réalisable pour la consommation totale (courant, chauffage, transport) grâce à l'augmentation de l'efficacité dans les ménages, dans les sites de production et dans les bureaux est étonnamment élevé. Des économies de 20 à 30% sont possibles rapidement, et cela sans perte de confort.

Le **CG-PCS** demande que les administrations nationales, cantonales et communales, ainsi que les entreprises publiques soient des pionniers en matière d'économie d'énergie et que, par leur attitude, ils responsabilisent leurs collaborateurs et leurs collaboratrices ainsi que la population. La Confédération doit renforcer les normes afin que les appareils, machines et véhicules ayant un mauvais rendement énergétique soient le plus vite possible retirés du marché. **Une loi doit interdire et sanctionner l'obsolescence programmée.** Il faut encourager à tous les niveaux les filières d'économie circulaire.

2.3.2 Accélérer le recours aux énergies renouvelables

Le CG-PCS demande que, d'ici 2040, l'approvisionnement en énergie se fasse exclusivement par des énergies renouvelables: énergie hydraulique, géothermie, biomasse (bois), énergie éolienne et énergie solaire (chaleur et courant). Cet objectif est tout à fait atteignable par la combinaison de mesures en faveur de l'efficacité énergétique, d'économie et de promotion d'énergies renouvelables. Par la seule technologie d'efficacité énergétique dont on dispose actuellement pour les bâtiments, les appareils électriques, les voitures et dans l'industrie, il serait possible de diminuer la consommation d'énergie de 40% par an.

2.3.3 Assumer les conséquences de la sortie définitive du nucléaire

Malgré la décision de notre pays d'abandonner définitivement l'énergie nucléaire sous sa forme actuelle, ce que le **CG-PCS** salue pour l'avoir exigé dès sa création comme parti, ses risques en cas de catastrophe, les problèmes d'élimination des déchets atomiques et des coûts d'entreposage pour les centrales existantes ne sont toujours pas réglés, et c'est pourquoi la recherche doit pouvoir continuer. Conscient que le stockage à long terme des déchets n'est pas une solution viable ni acceptable pour nos petits-enfants, et qu'il est dangereux et non éthique de se débarrasser des déchets nucléaires à l'étranger, **le CG-PCS demande que le concept de stockage en couche géologique profonde soit abandonné au profit d'un stockage de surface.** Les moyens nécessaires doivent être fournis par les exploitants des centrales actuelles. Le nucléaire n'est pas une solution pour la Suisse : nous devons donc agir en conséquence et compenser cette énergie par la production indigène d'énergies renouvelables en été comme en hiver. Il en va également de notre indépendance politique au niveau international.

2.4 Mobilité

La mobilité basée essentiellement sur le trafic motorisé individuel doit laisser sa place à une mobilité d'avenir.

La mobilité et les transports consomment près du tiers de l'énergie brute consommée annuellement dans notre pays. Il est donc essentiel de faire baisser la dépendance énergétique de la Suisse dans ce domaine.

Le trafic ne cesse de croître depuis de nombreuses années. Des problèmes de capacités apparaissent aux heures de pointe sur les réseaux routier et ferroviaire, alors que ceux-ci ne sont pas pleinement exploités le reste du temps. La tarification de la mobilité (mobility pricing) constitue une solution qui a fait ses preuves en Angleterre et en Suède. Le **CG-PCS** s'engage pour que notre pays adopte rapidement une législation qui permettent aux villes et aux agglomérations de mettre en place ce système qui permettrait de réduire le nombre de véhicules qui circulent dans les villes et les agglomérations. En effet, les véhicules automobiles posent des problèmes d'encombrement des espaces publics et de congestion du réseau routier. Les montant perçus en faisant payer les automobilistes pour se rendre aux cœur des villes et des agglomérations seront utilisés pour développer des aménagements en faveur de la mobilité douce, telles que voies cyclables en site propres, itinéraires piétons, augmentation de la qualité de desserte et des cadences, baisse des prix et décarbonisation des flottes de bus et d'autobus.

Le **CG-PCS** s'engage pour une politique d'aménagement du territoire qui coordonne les besoins d'aménagement avec ceux de la mobilité, protectrice du paysage et de la biodiversité ainsi que des dispositions légales et réglementaires volontaristes en matière de dimensionnement du stationnement ayant pour effet de diminuer l'usage de la voiture individuelle. Le **CG-PCS** soutient aussi le développement de zones avec étiquettes environnementales aux centres des villes. Le principe constitutionnel du pollueur payeur doit être mis en œuvre en matière de mobilité.

Les développements des véhicules autonomes doivent être accompagnés dans les meilleurs délais d'un cadre anticipatif et d'une législation qui fait défaut aujourd'hui. Il est essentiel que ceux-ci soient obligatoirement publics ou mutualisés et que l'usage privatif des véhicules autonomes reste l'exception.

En matière de mobilité douce, notre parti s'engagera afin que l'article constitutionnel sur les infrastructures cyclistes adopté par le peuple en 2018 soit rapidement mis en œuvre et ce de manière ambitieuse.

Moins de bruit dans les villes et les agglomérations et plus de sécurité routière : il est urgent de mieux protéger notre population des effets néfastes pour la santé du bruit, par une réduction à la source de celui-ci qui inclut des diminutions de vitesse et de trafic individuel motorisé. Il en va de même pour les émissions de polluants atmosphériques ou climatiquement néfastes.

2.5 Ressources naturelles et aménagement du territoire

Ce qui n'est pas infini doit être traité et géré avec parcimonie et rigueur. Les excès dans l'utilisation des ressources naturelles et l'occupation des sols doivent être corrigés.

Le **CG-PCS** est en faveur d'une utilisation durable et responsable des ressources naturelles. En plus de maintien de la biodiversité, de la préservation du paysage et de la protection de la qualité des eaux, de l'air et des sols, il faut prendre aussi en compte un usage économe du territoire. **Le CG-PCS exige des mesures concrètes pour diminuer le mitage rampant du territoire et la concurrence d'attractivité stupide entre les cantons ou les communes.**

L'empreinte écologique restera trop élevée en Suisse tant qu'une majorité de la population ne sera pas convaincue que nous vivons au-dessus de nos moyens (et de ceux de la planète) et que nous devons adapter nos exigences en tenant compte de l'environnement. La seule approche durable est

de limiter notre propre usage aux ressources disponibles. L'adoption en juin 2023 de la loi climat constitue une première étape nécessaire, mais ce n'est que le début de ce chemin.

Le **CG-PCS** se pose des questions au sujet de notre mode de vie qui entraîne la diminution irréversible des ressources. La croissance qualitative, voire une certaine décroissance ne sont pas des idées en l'air, mais des alternatives tout à fait crédibles au dictat néolibéral de la croissance économique à l'ancienne.

2.5.1 Limiter les surfaces à bâtir

Si l'on veut réduire l'emprise de zones bâties, il faut modifier notre conception du développement urbain : il faut bâtir en densifiant qualitativement dans les centres urbains et les agglomérations tout en y intégrant une politique de mobilité respectueuse de l'environnement ; il faut mettre en œuvre et pérenniser la Loi sur l'aménagement du territoire et l'initiative sur les résidences secondaires. Le territoire qui a été affecté en zone à bâtir en dehors des agglomérations doit être dézonné en zone d'attente ou en zone agricole. Une compensation financière équitable entre les centres et la périphérie permettrait d'y contribuer. Les zones industrielles ne doivent être planifiées qu'à proximité des axes de communication, et elles doivent intégrer des liaisons en transports publics.

Dans la mesure du possible, les lignes à haute tension devraient être enterrées.

2.5.2 L'eau, un bien commun

Dans certains endroits, l'alimentation en eau potable a été reprise par des acteurs privés. De plus, il y a aussi en Suisse des entreprises qui font le commerce de droits d'eau et d'eau de source ou en bouteilles. Tant les systèmes de distribution de l'eau potable que les ressources en eau risquent de plus en plus de passer en mains privées. Or l'eau est un bien commun qui ne doit pas être privatisé. L'alimentation de la population en eau potable, la répartition de l'eau entre les différents utilisateurs ainsi que l'épuration des eaux conforme aux normes ne doit pas être délégué à des privés.

2.6 Protéger le vivant et favoriser la biodiversité

L'être humain doit préserver l'environnement pour les autres espèces également. La biodiversité grandement insuffisante dans notre pays y contribue et doit être développée.

Le CG-PCS demande que soient interdits les brevets sur le vivant, et la fin de l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement, notamment les produits phytosanitaires (néonicotinoïdes).

Nous demandons une inversion du fardeau de la preuve pour l'introduction de nouveaux produits. C'est aux entreprises qui les proposent de prouver que ces produits ne sont pas nocifs pour les êtres vivants et l'environnement.

3 Une Suisse qui assure à chacun-e un parcours éducatif et professionnel

3.1 Une école publique pour toutes et tous

L'école publique doit permettre à chacun-e de bénéficier des mêmes chances dans la vie. Il faut pour cela que chaque enfant y trouve sa place, et donc miser sur l'inclusion. Sans moyens adéquats, l'école ne peut assurer correctement sa mission !

Afin que les enfants puissent se développer de manière optimale et pour que l'égalité des chances ne reste pas une intention vaine, nous avons besoin d'un développement global et individuel à la fois. Une éducation précoce bien planifiée est pour cela importante. Une formation intégrée et un développement optimal n'ont des chances de succès que lorsqu'ils interviennent dans les premières années de la vie.

Une école publique qualitativement de haut niveau garantit une formation de base pour tous les enfants. C'est là que sont dispensées les bases et les motivations en vue d'un apprentissage durant toute la vie. Cette école de bon niveau doit être inclusive et accueillir tous les enfants indépendamment de leurs origines et de leurs difficultés d'apprentissage. Les appuis pédagogiques pour soutenir cette inclusion doivent être assurés. Ainsi, l'engagement pris par la Suisse en signant la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées doit s'accompagner de mesures financières concrètes pour véritablement permettre aux enfants avec des besoins particuliers de pouvoir poursuivre avec succès une scolarité dans l'école ordinaire. Une école véritablement inclusive repose sur un encadrement pédagogique adéquat. A cet égard, la formation de base des enseignant-e-s doit dorénavant prendre en considération les enfants avec des besoins particuliers.

L'école joue un rôle clé dans la préparation des jeunes à leur entrée dans le monde du travail. Les élèves doivent également acquérir des compétences qui leur permettent de répondre aux attentes futures en matière de collaboration, de communication ou de créativité. Ces enfants devraient acquérir les compétences nécessaires pour travailler de manière critique et en questionnant ce qu'elles ou ils font, pour utiliser les médias numériques de manière appropriée, créative et socialement responsable, pour pouvoir les intégrer dans leur vie et être conscient-e-s des dangers et des limites de ces moyens digitaux. Afin d'atteindre ces objectifs, il est important que l'école dispose d'un concept d'éducation numérique complet et solide afin de préparer les enseignant-e-s et les élèves à l'avenir.

Pour un nombre suffisant d'enseignant-e-s et un bon enseignement, leur formation est centrale. Nous soutenons fermement la consolidation de l'enseignement sous l'égide institutionnelle de l'université « made in Freiburg/Fribourg ». Toutefois, des fonds suffisants doivent également être dégagés à cette fin, en particulier pour la publicité au niveau national. Nous soutenons également la construction d'un nouveau bâtiment parallèlement à la fusion institutionnelle et suivrons de près sa mise en œuvre.

L'apprentissage des langues nationales œuvre à la plus grande compréhension mutuelle et cohésion au sein de la Suisse. Celles-ci doivent avoir la priorité sur les langues étrangères.

L'introduction généralisée sur l'ensemble du pays de la journée scolaire continue et des structures d'accueil extrafamiliales contribue également à l'égalité des chances. Ces institutions assurent la garde optimale de tous les enfants, également en dehors des heures de cours. **Le CG-PCS exige que**

cette garde soit assurée par des professionnel-le-s bien formé-e-s.

3.2 Formation professionnelle : des places d'apprentissage assurent l'entrée dans la vie professionnelle

La formation professionnelle est un de nos meilleurs atouts. Plus celle-ci est performante, plus les personnes qui en bénéficient pourront en tirer des compétences qui profiteront également à notre économie.

Des investissements dans la formation professionnelle doivent être développés et garantis. Le **CG-PCS** s'engage pour que cette tâche importante de l'État ne soit pas mise en péril par les mesures d'économie.

Environ deux tiers des jeunes en Suisse entrent dans la vie professionnelle à travers un apprentissage qui constitue une formation adaptée aux besoins de l'économie. Elle offre un excellent accès au marché du travail et doit conserver, à l'avenir, cette importante fonction.

Même si le nombre de personnes demandant des places d'apprentissage diminue, deux problèmes subsistent : d'une part les jeunes qui ont des difficultés scolaires, sociales ou linguistiques ont du mal à trouver une place d'apprentissage et, d'autre part, les jeunes étrangers continuent à être l'objet de discrimination. Une formation lacunaire donne aux jeunes un sentiment de faiblesse et d'échec et entraîne de gros coûts sociaux. Les jeunes qui ne trouvent pas de place d'apprentissage au terme de leur scolarité obligatoire doivent pouvoir disposer d'offres de passerelles (10^{ème} année scolaire) ou de places de préapprentissage. L'accompagnement individuel dans la gestion de l'emploi offre de bonnes solutions qui doivent encore être améliorées.

L'attestation de formation (AFP) pour les jeunes doit être complétée par des conditions particulières afin de maintenir la formation professionnelle ouverte au plus grand nombre possible de jeunes.

Afin d'augmenter le nombre de places d'apprentissage, le **CG-PCS** exige que les entreprises qui forment des apprentis soient prioritaires dans l'adjudication de mandats publics. La collaboration des entreprises formatrices avec les associations d'apprentissage peuvent engendrer des synergies et économiser des coûts.

3.3 Un travail valorisant et sûr

Les travailleuses et travailleurs de notre pays doivent être au centre des décisions qui les concernent. Leur donner davantage de droits et de responsabilités, c'est renforcer nos emplois et notre économie.

Pour le **CG-PCS**, le droit au travail est un droit fondamental. Il s'engage pour un développement de mesures en faveur des groupes défavorisés sur le marché du travail tels que les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap, les travailleurs-euses âgé-e-s et les personnes au chômage de longue durée. Ces mesures doivent également davantage protéger ces groupes en cas de licenciement, notamment en assurant un délai de congé plus long pour donner plus de temps pour réagir au choc provoqué par le licenciement.

Une économie sociale de marché se base aussi sur l'hypothèse que le travail est valorisant et que les travailleurs-euses peuvent participer au succès de leur entreprise. Nous demandons des dispositions-cadre qui facilitent la participation des travailleurs-euses aux bénéfices et aux investissements. De plus, les travailleurs-euses doivent pouvoir participer plus intensément aux processus décisionnels dans leur entreprise à travers l'information, la consultation et la participation,

à l'instar de ce qui existe en Allemagne, avec des employé-e-s élu-e-s aux conseils d'administration. La constitution de représentations du personnel dans les entreprises de plus de 50 employé-e-s doit être facilitée et soutenue, et la loi sur la participation adaptée aux besoins actuels.

Le **CG-PCS** demande un développement des places de travail basé sur les principes de la durabilité, du partenariat social et de la compatibilité avec la vie familiale. Notre monde du travail a besoin de places de travail variées pour des personnes disposant de qualifications différentes.

Le **CG-PCS** soutient les petites et moyennes entreprises (PME) qui mettent la collaboratrice ou le collaborateur et non le capital au centre de leurs préoccupations. Car ce sont les PME qui constituent les fondements de notre économie. Nous demandons des mesures de soutien pour la création et transmission d'entreprises qui développent des produits et services utiles à la transition écologique et énergétique.

Les entreprises qui appartiennent majoritairement aux collectivités publiques doivent donner l'exemple du partenariat social, c'est pourquoi **le CG-PCS exige qu'elles signent une convention collective de travail avec les syndicats.**

3.4 Des salaires équitables

Dans un pays riche et développé tel que le nôtre, il faut pouvoir vivre dignement de son travail. Les salaires doivent refléter ce principe, et il faut agir en conséquence si le partenariat social ou le marché ne permettent pas d'atteindre ce but.

Nous assistons depuis quelques années à l'arrivée de formes de travail qui mettent la protection des salarié-e-s à mal. Par ailleurs, la récente décision de l'Assemblée fédérale de donner la prééminence aux conventions collectives de travail – même si elles sont déclarées de force obligatoire – plutôt qu'aux salaires minimaux votés par les cantons ou les communes ne garantit plus que le fruit du travail permette à tout un chacun-e de vivre décemment.

Le **CG-PCS** s'engage en faveur de la fixation de salaires minimaux qui couvrent les besoins vitaux et qui soient conformes aux conditions locales, professionnelles et habituelles de la branche. Ils doivent être déterminés dans les conventions collectives et des mesures énergiques doivent être prises pour leur mise en place et pour leur respect.

Là où le partenariat social ne semble pas fonctionner, ou est encore inexistant, c'est à l'État d'intervenir, en introduisant un salaire minimum cantonal – que le CG-PCS soutient dans notre canton, à l'instar de ce qui se fait déjà dans plusieurs cantons.

Il y a encore toujours de grosses différences de salaires entre les sexes. Les hommes gagnent dans le secteur privé en moyenne 19.5% de plus que les femmes, dont une part inexplicée de 8,1% qui relève de la discrimination. Cette injustice doit être abolie. Les dispositions de la nouvelle loi sur l'égalité ne vont pas assez loin, en se limitant aux entreprises de plus de 100 employé-e-s, et surtout en ne prévoyant aucune sanction : **pour le CG-PCS, les entreprises qui ne respectent pas la Constitution doivent être lourdement punies, et il faut prévoir une forme de « liste noire » dénonçant les mauvais exemples (à l'instar de ce qui se fait pour le travail au noir).**

La plus grande partie du travail non rémunéré (travail domestique, familial et bénévolat) est effectué par des femmes. Malgré le fait que de nombreuses campagnes et interventions ont déjà eu un certain effet, beaucoup de progrès reste à faire pour obtenir un partage équitable entre le travail rémunéré et non rémunéré. Nous avons besoin de structures d'accueil et de garde des enfants généralisées qui complètent la famille et l'école. **Le CG-PCS demande que le coût de ces structures**

d'accueil soit assumé par la collectivité au travers de l'impôt prioritairement et non plus mis à la charge des parents, en fonction de leurs revenus. L'expérience montre en effet que les frais de garde sont tellement onéreux que l'intérêt pour le second parent à travailler devient pratiquement nul. Or, l'ensemble de la communauté profite du travail des deux parents : cotisation aux assurances sociales, contribution par leurs propres moyens au financement de leur primes d'assurances maladies diminuant ainsi la pression sur les charges sociales des collectivités.

La mentalité de profit de certains managers menace les fondements de l'économie sociale de marché et met en péril la morale de travail des employé·e·s. Le **CG-PCS** soutient l'exigence que les salaires des plus hauts managers soient limités. La privatisation des revenus du travail et la collectivisation des pertes n'est plus tolérable ; il en va de la cohésion sociale.

3.5 Se former tout au long de la vie pour évoluer personnellement et professionnellement

Le droit à la formation continue et supérieure ne doit pas être que théorique : il faut agir pour permettre à tout le monde d'y accéder et d'en profiter, car en définitive l'ensemble de la société en sera renforcée.

De nombreuses évolutions sociales, technologiques, et économiques – telle que la numérisation – ne pourront être maîtrisées que si chacun·e a la possibilité de se former tout au long de sa vie. En fonction du parcours de vie, une réorientation professionnelle peut s'avérer une opportunité heureuse pour l'individu et la communauté. Il faut donc améliorer l'accès à la formation continue pour chacun·e, formation dont aujourd'hui encore toutes et tous ne peuvent bénéficier pour des raisons trop souvent liées à leurs moyens financiers. Les entreprises de notre pays bénéficient du haut niveau de formation : **le CG-PCS demande qu'elles contribuent à son financement.**

Les étudiant·e·s dans le domaine de la formation professionnelle supérieure paient aujourd'hui des frais d'études bien plus élevés que les étudiant·e·s inscrit·e·s dans les universités. Pour rendre accessibles ces filières de formation à tous, cette inégalité de traitement doit être abolie.

Le paysage des hautes écoles et universités suisses doit être mieux coordonné. Le **CG-PCS** s'engage en faveur de la recherche de structures plus simples et plus transparentes.

Malgré un nombre d'étudiant·e·s en constante augmentation, les moyens financiers destinés aux bourses d'études restent inchangés. Pour les étudiant·e·s en provenance de milieux défavorisés, il devient donc de plus en plus difficile d'accéder aux études supérieures. Cette tendance doit être combattue et l'égalité des chances assurées pour les jeunes. Il faut également harmoniser le système des bourses d'études : celles-ci ne doivent pas dépendre du lieu d'origine de l'étudiant·e mais du coût réel des études entreprises.

4 Une Suisse tournée vers l'avenir

4.1 *Un service public pour toutes et tous*

Les services publics garantissent à l'ensemble de la population le cadre nécessaire au bon fonctionnement de notre société et de notre économie. Il faut protéger et renforcer le service public.

L'accès de la population aux biens et services de base répondant à ses besoins usuels (formation, approvisionnement en eau et en énergie, élimination des déchets, traitement des eaux usées, transports publics et privés, services postaux, télécommunications et santé) constitue la base du service public qui doit, par principe, être assumé par les collectivités publiques.

Une infrastructure de service public disponible sur l'ensemble du territoire et à des prix abordables pour toutes et tous constitue un des atouts pour notre pays. Il faut qu'elle soit assurée, et développée selon les besoins. La pandémie a démontré de façon exemplaire l'importance de ses services, et la présence d'un État proche de toute la population, où qu'elle se trouve.

La qualité des services de base ne doit surtout pas être mise en péril par des gains de privatisation. Là où l'ouverture du marché a été réalisée, il faut empêcher que des privés obtiennent des avantages de monopole et que les régions périphériques en fassent les frais.

4.2 *Des impôts équitables : la contribution de chacun e à l'effort commun*

Le système fiscal est fondamental pour garantir un bon équilibre économique et social, en assurant sur la durée les moyens financiers dont notre pays a besoin. La progressivité de l'impôt est un principe central pour limiter les excès.

En Suisse, la politique fiscale des dernières décennies était orientée vers la baisse des impôts. Les partis bourgeois ont déposé au niveau fédéral, cantonal ou communal de très nombreuses interventions dans le but de diminuer les impôts directs progressifs et de les remplacer de plus en plus par des impôts indirects et par des taxes à effet dégressif. Il en est résulté une redistribution fiscale au détriment des bas et moyens revenus. Ces mesures de baisse fiscale étaient imposées par la concurrence fiscale incontournable aux niveaux international et national. Mais les baisses d'impôts ne créent aucune place de travail, elles renforcent au contraire les effets négatifs au plan social et économique. Il faut, au cours des années prochaines, briser cette tendance à charger toujours plus les bas revenus et toujours moins les hauts revenus.

4.2.1 **Pas de concurrence fiscale excessive entre les cantons**

Nous rejetons la concurrence fiscale lancée par certains cantons. Même si certains cantons en profitent à court terme, l'État se verra ainsi dépossédé à moyen et à long terme des moyens dont il a besoin. Un point de départ plus efficace consisterait à harmoniser le fédéralisme fiscal. Le dumping des impôts par la concurrence fiscale doit être limité par une réglementation nationale, par exemple par un taux fiscal minimal. Les baisses d'impôt pour des contribuables riches dans des cantons qui bénéficient fortement de la péréquation fiscale, ne sont moralement pas tenables. D'autres types d'impôts doivent être envisagés comme nouvelles sources de revenu pour l'État, par exemple une micro-taxe sur les transactions financières ou les gains sur les papiers-valeur, ou encore une taxe sur les robots, destinée aux assurances sociales pour compenser les pertes de recettes). Les baisses d'impôts généralisées et bénéficiant aux contribuables qui n'en ont pas besoin doivent être évitées à tout prix. Le **CG-PCS** se réjouit de l'harmonisation fiscale en cours au niveau international, et

veillera à la répartition des recettes fiscales supplémentaires, si nécessaire en adaptant les dispositions approuvées en juin 2023.

4.2.2 Taxation fiscale indépendante de l'état civil et favorisant les familles

Le CG-PCS demande une taxation fiscale individuelle indépendante de l'état civil. C'est en effet la seule qui tienne compte du développement de la société actuelle et qui apporte une réponse à l'égalité de traitement entre hommes et femmes. La « sanction fiscale » liée au mariage doit définitivement être dépassée.

4.3 Sécurité intérieure

Nous avons le droit de vivre dans un pays sûr. Une police proche de la population assure cette sécurité.

La sécurité intérieure de la Suisse est étroitement liée à la sécurité personnelle. C'est une tâche centrale de l'État de garantir la sécurité publique. Des moyens financiers suffisants doivent être mis à disposition, en particulier des cantons, afin que les forces de l'ordre puissent disposer du personnel et du matériel suffisant. Les grandes manifestations publiques (comme des manifestations sportives ou le WEF) doivent participer aux frais extraordinaires qu'elles engendrent.

La police de proximité joue un rôle fondamental par sa présence et au service de la population, et en développant la prévention et l'usage de la force publique en dernier recours. Elle doit donc être soutenue et renforcée.

La police est un service public, sa privatisation est exclue. Il est inadmissible que l'État se défausse de ses responsabilités en matière de sécurité publique en ayant recours à des entreprises privées.

En plus des mesures de police classiques, il faut aussi attacher une importance croissante à la prévention, spécialement aussi en ce qui concerne la cybercriminalité. **Le CG-PCS demande que l'État entreprenne dans ce domaine des campagnes de prévention semblables à celles dans le domaine de la santé.**

4.4 Des institutions plus fortes pour une démocratie plus vivante

Notre démocratie est un bien précieux qui se construit ensemble. Ses institutions ne pourront se renforcer et grandir qu'en incluant toutes les personnes qui vivent dans notre pays. Et le droit à la protection des données doit être assuré pour limiter les effets néfastes de la numérisation.

La pluralité politique est une richesse pour le développement de nouvelles idées et la meilleure représentativité des différentes catégories de population de notre pays.

L'intérêt pour la chose publique doit être encouragé notamment auprès des jeunes et des femmes par des moyens innovateurs. La participation des jeunes – et des moins jeunes – doit être encouragée afin qu'ils/elles aient des opportunités de réaliser des projets leur permettant de s'impliquer. **Le CG-PCS demande le droit de vote passif et actif dès 16 ans au niveau fédéral, ainsi que celui au niveau communal et cantonal pour toutes les personnes étrangères disposant d'un permis C.** Le handicap ne doit pas être une barrière à l'exercice des droits politiques.

Les moyens électroniques de participation démocratique doivent être développés tout en étant correctement encadrés du point de vue législatif pour assurer la protection des données et l'inviolabilité des scrutins. Le vote électronique doit pouvoir être quittancé.

Les données personnelles, qu'elles soient obtenues dans un cadre public ou privées, doivent être protégées. Les droits individuels dans ce domaine doivent faire l'objet d'importantes campagnes d'information à la population, ainsi que dans les écoles, afin de sensibiliser à cette thématique. L'utilisation de l'intelligence artificielle doit être correctement cadrée du point de vue législatif, et il doit être obligatoire de mentionner systématiquement cette utilisation pour tout produit ou service concerné.

L'administration doit être proche des citoyen·ne·s, notamment des personnes qui ne connaissent pas tous les rouages de son organisation, qui doit être rationnelle et efficace.

Seul un système politique équilibré en ce qui concerne son financement est durable et soutient notre démocratie. Il est inacceptable que notre pays demeure à la traîne en matière de transparence du financement de la politique. Nous souhaitons que le système de soutien financier aux partis politiques qui a fait ses preuves dans notre canton soit étendu au reste du pays.

5. Une Suisse ouverte sur le monde et y œuvrant pour la paix

5.1. Relations avec l'Union européenne : construire ensemble un nouveau partenariat

Nous sommes européen-ne-s de cœur, et au cœur de l'Europe. Notre relation avec l'Union européenne doit être stable et d'égal à égal. Un nouveau cadre institutionnel doit assurer un rapport équilibré et dans la durée, tout en prévoyant des mesures d'accompagnement fortes pour protéger nos emplois et notre économie.

La Suisse n'a pas seulement besoin de main d'œuvre hautement qualifiée, mais aussi de personnes qui accomplissent des tâches certes plus humbles mais hautement nécessaires à notre société. Une pratique d'autorisation éprouvée depuis longtemps avec des autorisations de travail pluriannuelles pour des citoyennes et citoyens hors Union Européenne donne aux personnes qui travaillent dans notre pays la sécurité nécessaire et promeut leur intégration.

Les relations avec l'Union Européenne à travers les accords bilatéraux sont essentielles pour notre pays. **Le CG-PCS demande que nos relations avec l'Union européenne soient pérennisées.**

Dans ce sens, un nouveau cadre institutionnel constitue une base de départ que nous soutenons. Ce nouveau cadre doit aller de pair avec des mesures nationales propres à protéger les droits des travailleuses et travailleurs dans notre pays. Plus spécifiquement, il faut que les autorités fédérales et cantonales, ainsi que les milieux économiques, qui bénéficieront largement des effets positifs de la libre-circulation des personnes, donnent les garanties suivantes :

- 1) clarification avec l'UE que les contrôles paritaires restent possibles ;
- 2) plus grande couverture des conventions collectives (CCT) car il est inacceptable que seulement la moitié des travailleuses et travailleurs soit couverte par une CCT ;
- 3) simplification et baisse des seuils pour la déclaration obligatoire des CCT ;
- 4) augmentation du nombre de CCT avec salaires minimums (obligation de négocier) ;
- 5) amendes plus élevées pour renforcer l'effet dissuasif ;
- 6) augmentation substantielle du nombre d'inspecteurs du travail (ou généralisation de l'inspection paritaire des entreprises comme dans le canton de Genève) ;
- 7) responsabilité renforcée des donneurs de mandat.

Ces mesures constituent pour le **CG-PCS** la condition pour soutenir un accord quel qu'il soit. Elles devront être en vigueur au moment de l'adoption de l'accord institutionnel. Elles sont indispensables, notamment dans la perspective d'un vote populaire.

Ces mesures, contrôles, et sanctions permettront d'étendre et renforcer la protection des travailleuses et travailleurs et garantiront que les entreprises étrangères qui travaillent en Suisse, ne puissent pas faire de dumping salarial, mais doivent bel et bien payer les salaires usuels.

5.2. Migration et intégration

Notre pays a une tradition humanitaire et s'est construit avec les personnes qui sont venues d'ailleurs. Il faut encourager l'intégration en affrontant les problèmes là où ils existent.

Les personnes qui doivent quitter leur patrie pour des motifs de survie existentielle, comme par exemple en provenance d'Ukraine, ont besoin de la protection de la Suisse en tant qu'État et de l'aide de la population suisse.

Ces personnes sont confrontées à des conditions de vie quotidienne inconnues. Afin de faciliter une intégration rapide, les migrant.e.s fraîchement arrivé.e.s doivent être soutenu.e.s s par des personnes de référence résidant depuis plus longtemps en Suisse. Afin d'obtenir l'intégration exigée, l'ensemble des partenaires doit être prêt à s'engager dans cette démarche.

Le CG-PCS exige que la Confédération ne mette pas seulement des moyens à disposition pour l'apprentissage des langues, mais qu'elle s'engage aussi dans des projets en faveur de la rencontre de différentes cultures. La législation doit aller plus loin qu'aujourd'hui.

La législation fédérale, y compris la défense des droits humains, est applicable à toutes les personnes qui vivent en Suisse. Les traditions contraires à cet état de droit (crimes d'honneur, mariages forcés, excision, etc.) sont inadmissibles chez nous.

5.3. Liberté de croyance

La liberté de croyance est un droit fondamental. La Suisse doit reconnaître et chérir la diversité dans ce domaine.

Dans une société démocratique et civile, la diversité culturelle prend une place particulièrement importante. Dans une société civile libérale et sociale, il n'y a pas de place pour l'extrémisme, le racisme, et le fondamentalisme.

Chacune et chacun ressent le besoin de vivre sa foi dans la dignité. Les cimetières et les lieux de culte doivent être conçus pour qu'ils puissent être utilisés par les différentes communautés religieuses comme des lieux où ils peuvent exercer leur croyance de manière correcte et digne.

Le **CG-PCS** soutient les demandes et les projets qui favorisent le dialogue interreligieux et la collaboration entre les religions.

5.4. S'engager concrètement pour la paix

Alors qu'une guerre d'agression fait rage en Europe et déstabilise le monde, nous avons en Suisse la chance de vivre en paix. Ce privilège ne doit pas être un motif d'isolement : nous pouvons et devons donner l'exemple, en Europe et dans le reste du monde.

En 2022, à travers le monde, environ 2'200 milliards de dollars (2,2% du PIB mondial) ont été dépensés pour l'équipement militaire et les armements. Or selon la Banque mondiale, avec une fraction de ce montant (40 à 60 milliards de dollars selon la Banque mondiale, soit 3% des dépenses militaires mondiales), on aurait pu atteindre l'objectif du millénaire de l'ONU de réduire de moitié la pauvreté dans le monde.

La Suisse doit prendre au sérieux son rôle de gardienne de la convention de Genève et considérer sa neutralité comme une chance pour s'engager au niveau international dans le règlement des conflits et pour un partage équitable et respectueux de l'environnement des ressources naturelles. La Suisse doit également œuvrer afin d'abolir définitivement la peine de mort dans le monde.

L'engagement de la Suisse en faveur des solutions civiles aux conflits de puissance doit être concrétisé par une diplomatie active, par l'expansion de la collaboration au développement, par la création d'un service volontaire de paix et d'aide sociale et par la renonciation à l'exportation des

armes utilisées pour des guerres d'agression, ou par des pays qui ne respectent pas le droit international. La traçabilité des armes exportées doit être assurée.

Le CG-PCS demande que les armes soient déposées à l'arsenal et non à la maison et est sceptique face à l'achat de nouveaux avions de combat. Le CG-PCS est très critique en ce qui concerne l'engagement armé de militaires à l'étranger.

Le CG-PCS demande un véritable choix en ce qui concerne un service obligatoire pour tous, sans pénalisation financière ou autre défendues par les partis qui se disent « libéraux ». Tout.e habitant.e doit choisir librement entre le service militaire ou civil, ou la protection civile, afin de contribuer au bien commun. Notre pays doit pouvoir se doter des moyens nécessaires à protéger sa population.

5.5. Regard sur le monde

Notre responsabilité ne s'arrête pas aux frontières de notre pays. Dans un monde globalisé où les inégalités entre personnes et entre pays sont immenses, la Suisse doit faire sa part. Il faut par conséquent agir au niveau public et privé.

Un milliard d'êtres humains vit dans une extrême pauvreté, devant vivre avec moins d'un dollar par jour. L'ONU a proposé parmi ses objectifs de développement durable l'éradication définitive de la pauvreté mondiale, et la Suisse doit y contribuer.

Des activités terroristes dans plusieurs pays du monde influencent négativement notre sentiment de sécurité. Mais nous savons bien que la pauvreté et l'absence de perspectives constituent le terreau sur lequel pousse la terreur et le fondamentalisme. Notre aide aux pays pauvres est de ce point de vue un investissement en faveur de notre propre sécurité est à notre avantage.

Là où et les femmes et les hommes souffrent de faim, elles ou ils recherchent des solutions pour de meilleures conditions d'existence. L'aide au développement économique dans les pays du sud constitue à moyen terme la meilleure politique en matière de migration.

Les maladies et les épidémies ne s'arrêtent pas aux frontières des pays et des continents. Le CG-PCS demande un renforcement de l'aide au pays du sud en faveur de meilleurs soins de santé, car il s'agit d'un investissement en faveur de notre propre santé. La pandémie de Covid-19 a montré le bien fondé de cette revendication de longue date du CG-PCS.

Les entreprises multinationales suisses réalisent des bénéfices importants grâce notamment à leurs activités à l'étranger. Cependant, ces entreprises doivent assumer leurs responsabilités : l'initiative pour des multinationales responsables, rejetée de justesse, a montré la voie. Le CG-PCS demande que les lois suisses soient plus strictes.

En tant que pays exportateur, la Suisse profite du développement économique des pays du sud. La collaboration au développement est, à moyen terme, aussi un investissement en faveur de nos propres exportations.

Le CG-PCS s'engage en faveur du renforcement de l'aide publique au développement et pour qu'elle soit portée de 0,56 % actuellement à un taux de 0,7% (tel que demandé par l'ONU) de notre revenu national brut.